Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1112-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Convocation du 25 février 2026
Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 5 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le trois mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

POUVOIRS : Patrick COSSON (donne pouvoir à Annick MOISAN)
David ROUALEN (donne pouvoir à Anthony DECRETON)

ABSENTS : Yann LE GUEDARD (excusé)
Luc STRIDE (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PESTEL

Membres en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

SPORTS

N°2026-1112 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE L'AIDE AU MAINTIEN DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DU PLOUFRAGAN FOOTBALL CLUB

M. BIZOT rappelle que le Conseil départemental des Côtes d'Armor mène depuis 1994 une politique volontariste pour favoriser la création et la pérennisation d'emplois associatifs.

La ville de Ploufragan s'est associée depuis 2007 à ce dispositif en soutenant l'emploi de trois associations sportives (ALP Basket, Ploufragan Football Club, Stade Ploufraganais Roller Skating).

Compte tenu du rôle majeur des associations dans le développement d'activités et l'animation de notre territoire, la Ville propose de maintenir le versement d'une subvention.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1112-DE

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**

- DECIDE de verser à l'association Ploufragan Football Club une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'année 2026 afin de participer à la prise en charge des coûts salariaux du poste d'éducateur sportif de l'association.

A Ploufragan, le 6 mars 2026

LE MAIRE
Rémy MOULIN

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Céline PESTEL